

**Une option gratuite de blocage de certains numéros surtaxés**

A compter du 1er mars 2018, tous les opérateurs de téléphonie devront proposer **gratuitement et sans seuil** une option permettant de bloquer les communications (appels, SMS/MMS) à destination de certains numéros surtaxés :

- 1) les numéros commençant par 089,
- 2) les numéros à 4 chiffres dont la tarification est majorée,
- 3) les numéros à 5 chiffres commençant par 3 à 8.

<https://www.inc-conso.fr/content/une-option-gratuite-de-blocage-de-certains-numeros-surtaxes-mise-en-place-des-le-1er-mars>

**UFC-Que Choisir**

AL du Parc-Chevreuse  
Association à but non lucratif  
affiliée n°789  
Siège social : Les Marronniers  
RD 58 - 78320 LEVIS ST NOM  
[contact@parc-chevreuse](mailto:contact@parc-chevreuse)



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale.  
Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

**Nouveau contrôle technique auto: plus exigeant et ...plus cher!**



A compter du 20 mai 2018, le nouveau contrôle technique auto entrera en vigueur et se durcira pour se rapprocher des normes européennes qui, à terme, devraient être unifiées dans tous les pays de l'UE.

Pour rappel, le contrôle technique est obligatoire pour tous les véhicules ayant plus de 4 ans depuis la date de leur 1<sup>ère</sup> mise en circulation. Après cette première visite, un nouveau contrôle doit être effectué tous les deux ans et, en cas d'oubli, il vous en coûtera désormais une amende de 135€.

Ce nouveau contrôle technique va accroître légèrement le nombre de points de vérification qui passera de 123 à 133 mais qui pourront donner lieu à une liste de 610 défaillances potentielles, contre 410 aujourd'hui. Ces défauts seront classés en trois niveaux de criticité, contre deux actuellement:

**Défaillance mineure** (140 points de contrôle), sans contre-visite

**Défaillance majeure** qui portera sur 340 points de contrôle qui devront donner lieu à une contre-visite dans les deux mois

**Défaillance critique** concernant 127 points dont l'invalidation entraînera l'obligation de réparer sous 24h (pneus lisses, fuite du liquide de frein, usure très prononcée des plaquettes de frein, etc... ) sous peine d'interdiction d'utiliser le véhicule.

Cette nouvelle façon de contrôler devrait d'une part, impacter le temps de travail et en allonger la durée; d'autre part, exiger une montée en compétence des contrôleurs, ceux-ci ne se contentant plus seulement de constater le défaut mais devant aussi en apprécier la dangerosité. Deux facteurs qui auront certainement un impact sur le prix du contrôle technique, une augmentation qui pourrait être de l'ordre de 15 à 20%.

Si ce contrôle technique occasionne quelques dépenses, c'est aussi un élément important pour votre sécurité. Vous avez donc encore quelques semaines devant vous pour anticiper ce nouveau contrôle et procéder aux réparations qui s'imposent. N'attendez pas le dernier moment, il pourrait y avoir une forte affluence dans les centres de contrôle dans les semaines qui précèdent sa mise en application.

**Un beau voyage sans sortir le moindre euro**

Peut-on bénéficier d'une semaine aux Seychelles, pour deux tous frais payés, grâce à un audioprothésiste? Oui si on le choisit bien. Un de nos adhérents a eu le flair de comparer les prix pratiqués par ces professionnels.

Pour deux appareils auditifs, le devis dans les Yvelines se montait à 3980€ dont 900€ de prestations (adaptation, suivi et réglages). Dans le XVI<sup>e</sup> à Paris, pourtant réputé quartier bourgeois, pour exactement les mêmes modèles le devis s'élevait à 2160€ dont 400€ de prestations.

Notre adhérent n'est pas longtemps resté sourd à cette alléchante proposition. Grâce à ces 1820€ d'économies, face à la mer, il a retrouvé le sourire jusqu'aux oreilles.



## N'OUBLIEZ PAS

Notre AG aura lieu le 17 mars à Lévis saint Nom dans la salle de Girouard (à côté de la mairie) à partir de 9h30.

### La liste des médicaments à éviter

Pour la sixième année consécutive, la revue indépendante *Prescrire* publie sa liste des médicaments dont la balance bénéfices-risques est mauvaise. L'an dernier, 3 médicaments qui figuraient dans le bilan des médicaments que *Prescrire* conseillait d'écarter ont cessé d'être commercialisés.

Ils ont analysé durant huit ans 90 médicaments, dont 79 commercialisés en France. Ce bilan fait l'inventaire, par domaine thérapeutique (12 au total), des molécules qui n'offrent pas d'intérêt pour le patient. Et on en trouve partout, du traitement de l'hypertension à celui de la maladie d'Alzheimer, en passant par les antidouleurs. A noter cette année, l'entrée de nouvelles molécules de « confort » comme le nifuroxazide (Ercéfuryl par exemple), un anti-diarrhéique, ou encore la métopimazine (Vogalène, Vogalib), un neuroleptique couramment utilisé comme antiémétique (anti vomitif) pour lesquels *Prescrire* émet un avis défavorable.

## Héritiers spoliés par des généalogistes véreux



Deux cabinets de généalogistes (Maillard et Jouannet) viennent de jeter l'opprobre sur la profession, en conservant frauduleusement les sommes qu'ils auraient dû reverser à leurs clients. Cinq millions d'euros ont été détournés, privant plus de 1900 personnes de leur héritage!

Dans le détail, les deux entreprises ont abusivement puisé dans les héritages de leurs clients pour éponger leurs dettes avant faillite. Cet argent aurait même servi, un temps, à investir pour étendre l'activité du cabinet. Alerté sur ces agissements, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour "abus de confiance" et "escroquerie".

L'affaire choque autant qu'elle étonne. Comment l'argent des héritiers a-t-il pu disparaître? Et surtout, pourquoi ces fonds dévolus aux héritiers étaient-ils entre les mains de généalogistes? Rien d'extraordinaire à cela. Lorsqu'un notaire chargé d'une succession a besoin d'identifier tous les héritiers d'un défunt, il a pour habitude de recourir aux services d'un généalogiste successoral. Ce généalogiste, lorsqu'il retrouve les héritiers, leur propose de leur révéler l'identité du défunt ainsi que de les représenter pour faciliter le règlement de la succession **contre une fraction de leur héritage pouvant aller jusqu'à 48%**! Si les héritiers signent cet accord, le notaire verse directement l'argent des héritiers sur le compte du généalogiste. Une pratique vieille de 200 ans qui, après ces deux faillites, aura bien du mal à perdurer, espérons-le.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/20/01016-20171020ARTFIG00012-comment-plusieurs-centaines-d-heritiers-se-retrouvent-sans-heritage.php>

## Dématérialisation des services publics: quel accompagnement des consommateurs?

Le processus de dématérialisation des services publics est en marche. Un prochain numéro de Que Choisir s'en fera d'ailleurs l'écho.

Plusieurs administrations et associations ont mis en place un accompagnement pour soutenir les personnes rencontrant des difficultés dans leurs démarches en ligne.

Pour orienter les consommateurs à la recherche d'une structure pouvant les accompagner, voici une liste (non exhaustive) vous permettant de leur communiquer des adresses à proximité de chez eux:

- Maison de services au public: services aux publics de Saint-Quentin-en-Yvelines  
4 rue Koprivnice - 78190 Trappes
- Espaces publics numériques: <http://www.netpublic.fr/net-public/espaces-publics-numeriques/repertoire-national/>
- Délégués du défenseur des droits: <https://www.defenseurdesdroits.fr/office/>

